

## Nombre des actions mises en œuvre dans le cadre de la charte éthique (depuis l'entrée en vigueur du décret du 03/12/20)

Décision ministérielle sur projet

Favorable



Nbre de dossiers analysés

43

### Date de Mise à jour des données

21/09/2023 15:42:31

	Fair-Play	Mixité	Inclusion
Utiliser, lors de chaque activité sportive publique, un «kit communication» (affiches, flyers, fanions, roll-up, Beach-flag, etc.) prônant les valeurs du sport	40	27	28
Organiser ou accueillir, annuellement, une conférence ou un atelier ayant pour thématique la lutte contre les discriminations et l'inclusion des minorités	9	12	15
Mettre en place des partenariats avec des centres d'accueil, CPAS, ou autres institutions publiques et privées en lien avec l'éthique	17	22	27
Mettre à disposition ses infrastructures pour des initiatives à caractère éducatif et/ou social comme, par exemple: école de devoirs, associations 3ème âge, associations favorisant la mixité et la cohésion sociale, ...	21	22	24
Organiser des évènements caritatifs au profit de structures locales rencontrant les valeurs de la charte	10	11	17
Promouvoir la mixité de genre en organisant une ou des activités destinées à vaincre les stéréotypes	16	27	18
Mettre en œuvre des projets sportifs de loisirs adaptés aux publics fragilisés (Porteurs de maladies chroniques, Personnes en revalidation, rééducation, Seniors, Personnes sédentarisées dans l'optique d'une remise en forme, Porteuses de handicap, Parents isolés, Publics paupérisés, ...)	16	15	25
Mettre en place des actions de promotion du volontariat au sein des structures sportives	23	15	17
Créer une émulation autour du Fair-Play, par exemple: organiser un «tournoi du fair-play» ou autres activités ludiques, instaurer un prix local du fair-play sur base du comportement du club durant l'année, ...	31	12	14
Encourager la mixité sociale et l'inclusion via des évènements spécifiques permettant de réunir, en un même lieu, des publics variés autour d'une activité commune	17	25	22
Autres	8	7	7